

# 4-2-1 Accompagner les gestionnaires d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans une démarche qualité et de gestion financière

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Une santé financière des établissements à consolider
- Un volet financier du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) à négocier
- Des demandes récurrentes pour l'ouverture de nouvelles structures
- La nécessité de développer de nouvelles offres gérées par les établissements et services du territoire (hors Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap
- De nombreux SAAD implantés sur le territoire avec une forte concurrence sur certaines zones

### LES ENJEUX

- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans la négociation d'un CPOM
- Accompagner les directeurs lors de la prise de poste sur le volet financier, juridique, ...
- Disposer d'un outil d'analyse financière des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale
- Conseiller sur les demandes d'ouverture de nouvelles structures
- Disposer d'un diagnostic permettant de définir les besoins de places en établissements, les besoins en services d'accompagnement ou les besoins de création de nouveaux SAAD intervenant en mode prestataire.

## Description de l'action

# 1

### Conseiller et accompagner financièrement les EHPAD habilités à l'aide sociale

#### QUOI

- Proposer des conseils et un appui financier lors de la négociation de CPOM, d'une opération de travaux, d'une prise de poste, d'une mission d'intérim, de difficultés rencontrées, de la mise en place d'une direction commune...

#### COMMENT

- Utiliser l'outil d'analyse financière automatisée des EHPAD publics autonomes
- Organiser des réunions régulières avec les directeurs et la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental pour échanger sur la situation financière et apporter des conseils pour une maîtrise des coûts
- Assurer des missions d'expertise, sur site ou sur pièces, avec une analyse des documents comptables et financiers
- Conseiller sur des écritures comptables, en lien avec la direction départementale des finances publiques

## 2

## Négocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

## QUOI

- Signer les CPOM avec les gestionnaires

## COMMENT

- Élaborer des outils de contractualisation : diagnostic qualité, diagnostic financier, trame CPOM,
- Réaliser des visites sur site
- Organiser des réunions de négociation de CPOM et encadrer les demandes des gestionnaires en terme de créations de poste ou de places au regard des financements votés annuellement dans le cadre des orientations budgétaires et de la planification des places prévues dans le schéma.
- Intégrer dans le CPOM des fiches actions liées à la gestion des ressources humaines pour accompagner l'évolution des compétences professionnelles des personnels (formation), l'amélioration des conditions d'emploi et de travail (Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences - GPEC, lutte contre l'absentéisme, etc.), la gestion de la masse salariale et le dialogue social
- Prendre en compte les orientations budgétaires votées annuellement dans les CPOM avec une vision pluriannuelle

## 3

## Conseiller et accompagner les demandes de création de structures relevant de la compétence du président du conseil départemental

## QUOI

- Conseiller et accompagner les projets d'accueil ou d'accompagnement de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
- Conseiller et accompagner les personnes souhaitant développer de nouvelles offres sur le département.

## COMMENT

- Conseiller et accompagner sur le cadre réglementaire le projet de création d'un SAAD, d'une résidence autonomie, d'un EHPAD, d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA), d'un habitat inclusif, d'un habitat partagé, d'une colocation, etc.
- Étudier les dossiers déposés rentrant dans le champ de compétence du conseil départemental, à savoir les ESSMS
- Lancer des appels à projet spécifiques en fonction des besoins identifiés avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire selon le type de structures concernées
- Accorder ou non l'autorisation selon la nature du projet et des possibilités de financements votées annuellement dans le cadre des orientations budgétaires.

## 4

## Accompagner la transformation de l'offre des établissements et services au niveau territorial

## QUOI

- Accompagner les projets de regroupement d'associations, de services, d'établissements dans le cadre par exemple de groupement de coopération sociale et médico-sociale
- Accompagner la mise en place des directions communes entre plusieurs établissements et services
- Accompagner la diversification des offres d'un même gestionnaire

## COMMENT

- Étudier les projets afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du département en fonction des besoins des personnes accompagnées
- Étudier les besoins et l'adéquation de l'offre sur le territoire pour répondre à la nécessité de la proximité géographique
- Créer une équipe de chargés de développement territorial au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



### Public(s) visé(s)

- Gestionnaires d'EHPAD, de résidences autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale en priorité.
- Gestionnaires de SAAD.
- Particuliers souhaitant accueillir des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sous la forme d'accueil familial ou d'un autre dispositif.
- Mairies, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).



### Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire pour les créations de places des structures de compétence conjointe et le lancement d'appel à candidature spécifique
- Rapport Libault (mars 2019) : Piloter par la qualité, rééquilibrer l'offre sur le territoire, rénover les prestations, décloisonner les structures pour améliorer la qualité de service et réaliser des gains d'efficacité repositionner le conseil départemental en proximité de la personne âgée et renforcer la conduite partenariale de la politique du grand âge au niveau départemental, pilotage de l'offre médico-sociale



### Bénéfices attendus

- Respect des cahiers des charges soit national pour les SAAD soit départemental pour les autres structures
- CPOM à planifier avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Accompagnements à réaliser avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Assistance technique des gestionnaires des structures et les porteurs de nouveaux projets



### Points de vigilance

- La multiplicité des dispositifs
- Une veille nécessaire sur tous les projets portés par des particuliers notamment les résidences services

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p><b>COORDINATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)</li> <li>• Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale</li> <li>• Service de l'offre médico-sociale PA/PH</li> </ul>	<p><b>CONTRIBUTEURS INTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des Finances et du Conseil de Gestion</li> <li>• Autres services de la MDA</li> <li>• Direction ressources et innovations des solidarités</li> </ul> <p><b>CONTRIBUTEURS EXTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire</li> <li>• Établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> <li>• Associations</li> <li>• Promoteurs privés</li> <li>• Institutions, collectivités</li> </ul>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de CPOM signés par année
- Nombre de nouvelles structures autorisées par année
- Conclusion du marché concernant la connaissance de l'offre départementale